



Programme des Nations Unies pour le développement
Pays : TOGO



Au service
des peuples
et des nations

DOCUMENT DE PROJET

Titre du Projet : Promotion d'un développement durable et résilience des communautés aux changements climatiques (DD/CC)

EFFET UNDAF: La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés.

Résultat du Plan Stratégique PNUD: La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus

Produit(s) CPAP attendu(s): 1) Une assistance technique est apportée au gouvernement pour la formulation et la mise en œuvre de politiques favorisant la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, 2) Les initiatives communautaires innovantes de sauvegarde de l'environnement et de résilience aux changements climatiques sensibles au genre sont démultipliées à travers la promotion des bonnes pratiques

Entité d'Exécution/Partenaires de Mise en œuvre: Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestière.

Entité de Mise en Œuvre/Partenaires Responsables: Ministère en charge de l'agriculture, du développement à la base

Description

Malgré les résultats importants obtenus en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, de la réduction des risques de catastrophes et des changements climatiques au cours du cycle de programmation passé (2008-2013), les leçons tirées ont relevé l'insuffisance de liens entre les actions de réduction de la pauvreté et celles de sauvegarde de l'environnement. Le présent projet de « Promotion d'un développement durable générant des capacités locales à même de créer des moyens d'existence des populations, et la résilience des communautés aux changements climatiques (DD/CC) » a été identifié par le gouvernement togolais et le PNUD dans le cadre de la mise en œuvre du CPAP en vue de combler les déficits.

L'assistance envisagée vise à asseoir une démarche liant étroitement les actions de sauvegarde de l'environnement et la réduction de la pauvreté, notamment à travers l'identification et le financement d'initiatives communautaires innovantes sensibles au genre qui sont bénéfiques pour l'environnement et contribuent à l'amélioration des moyens d'existence des populations. Elle vise également à promouvoir une gestion communautaire des ressources naturelles dans une optique de durabilité en prenant en compte l'autosuffisance alimentaire et énergétique, la lutte contre les changements climatiques et la préservation de l'environnement aussi bien au plan local que global.

Période du Programme (CPAP):	2014-2018
Atlas Award ID:	
Project ID:	00089464
Date du début:	janvier-2014
Date de fin :	décembre-2018
Arrangement de gestion :	NIM
Date réunion du CLEP :	10/01/2014

Budget total :	2, 750 ,500\$
Resources Allouées:	
A mobiliser	\$8, 000,000
PNUD (TRAC)*:	\$2, 750 ,500
Autres ressources du projet :	
▪ Autres partenaires de co-financement	
– Gouvernement (In-kind)	\$240, 000
FINANCEMENT TOTAL	\$10, 990,500

Approuvé par (Gouvernement): 

24/01/2014
Jour/Mois/Année

M. Mavussi Diossou SEMODJI
Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.



Approuvé par (l'Unité d'Exécution/Partenaires de mise en œuvre): 

17/01/2014
Jour/Mois/Année

André Kouassi Ablom JOHNSON
Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières

Approuvé par (PNUD): 

15/01/2014
Jour/Mois/Année

Mme Khardiata LO N'DIAYE
Représentante Résidente du PNUD

TABLE DES MATIERES

SECTION I: DESCRIPTION NARRATIVE.....	5
PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION	5
PARTIE II : PROGRAMME PROPOSE : « PROMOTION D’UN DEVELOPPEMENT DURABLE GENERANT DES CAPACITES LOCALES A MEME DE CREER DES MOYENS D’EXISTENCE DES POPULATIONS, ET LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (DD/CC) ».....	6
2.2 - COMPOSANTES/PRODUITS RECHERCHES:	7
2.2.1 COMPOSANTE1 : DEVELOPPEMENT D’ECO VILLAGES/D’ECO COMMUNES (DEV-ECO).....	7
2.2.2 COMPOSANTE2: PROMOTION DE MOYENS D’EXISTENCE DURABLE (MED)	7
PARTIE III : STRATÉGIE	7
PARTIE IV: ARRANGEMENTS DE GESTION.....	9
PARTIE VI: SUIVI ET EVALUATION	10
PARTIE VII : CONTEXTE JURIDIQUE	11
PARTIE VIII : GESTION DES RISQUES	12
SECTION II : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES.....	13
SECTION IV : BUDGET COUVRANT LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT (EN \$ EU):.....	21
ANNEXES :	22
TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL	23
EXPERT PRINCIPAL	23
ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER.....	24
CHAUFFEUR	25
FORMAT PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE (PGE).....	26
ANNEXE : RAPPORT DETAILLE SUR LA SITUATION DE REFERENCE	38
MECANISMES DE GESTION	39
ORGANIGRAMME	40

LISTE DES ACRONYMES

APD	Aide Publique au Développement
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
APG	Accord Politique Global
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CNLS	Conseil National de Lutte contre le VIH/Sida
CNDD	Commission Nationale de Développement Durable
CPAP	Plan d'Action du Programme Pays
CVJR	Commission Vérité Justice et Réconciliation
DSRP Complet	Document Complet de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FACE	Formulaire d'autorisation de financement et de confirmation des dépenses
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAIEJ	Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
HCRRUN	Haut-Commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale
IIACT	Approche Harmonisée sur les Transferts de Fonds
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
MPDAT	Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
NEX	Exécution nationale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/Sida
OSC	Organisation de la Société Civile
PASCI-VIH	Programme d'Appui aux organisations de la Société Civile Impliquées dans la riposte au VIH/Sida
PASNAM	Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de Micro finance
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRCGE	Programme de Renforcement des Capacités de Gestion de l'Environnement
PROVONAT	Programme de Volontariat National
PTA	Plan de Travail Annuel
SBAA	Accord de base type en matière d'assistance
SNU	Système des Nations Unies
UMEOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNCDF	Fonds d'Equipement des Nations Unies
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
VIH/Sida	Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome Immuno Déficience Acquis

SECTION I: DESCRIPTION NARRATIVE

Partie I: ANALYSE DE LA SITUATION

1.1- Les réformes politiques et économiques engagées par le Togo depuis 2006, avec comme déclencheur l'Accord Politique Global, ont conduit à une décrispation du climat politique, une amélioration de la gouvernance économique et une timide amélioration des conditions de vie.

1.2-Sur le plan économique, le Togo a amorcé depuis 2008 une croissance régulière de son PIB réel principalement portée par une politique soutenue d'investissements publics et par le secteur agricole. De 2,4% en 2008, le taux de croissance est passé à 5,9% en 2012. Cependant, cette croissance reste en deçà du taux requis de plus de 10 % pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) au Togo. L'économie reste, par ailleurs, peu diversifiée et tributaire d'un secteur primaire à faible productivité occupant environ 70% de la population et contribuant à hauteur de 33% au PIB.

1.3-En matière de gouvernance démocratique, le Togo a connu plus d'une décennie de crispation politique, de récurrence des contestations électorales, de fragilisation des équilibres institutionnels et de la culture citoyenne. L'organisation des élections législatives en 2007 et 2013 ainsi que la présidentielle en 2010 dans des conditions apaisées ont permis de consolider le processus de démocratisation et la cohésion sociale. Les progrès notés dans le renforcement des capacités de la société civile constituent un atout important pour le processus de démocratisation et de consolidation de la paix. Toutefois, le contexte politique reste encore fragilisé par des divergences sur la conduite des réformes institutionnelles et constitutionnelles. Par ailleurs, en dépit de leur poids démographique (51.4% de la population) les femmes demeurent sous-représentées dans les offices publics, avec 23% de femmes au Gouvernement, moins de 15% à l'Assemblée nationale et aucune femme parmi les 35 préfets.

1.4-En ce qui concerne la gouvernance administrative et institutionnelle, la situation est caractérisée par de nombreux dysfonctionnements dus notamment à la concentration des pouvoirs de décision, l'insuffisance de reddition des comptes et l'absence de procédures et méthodes de travail normalisées. En outre, la faiblesse des capacités de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes de développement axé sur les résultats, et de coordination de l'aide publique au développement reste encore un défi à relever.

1.5-Dans le domaine de l'emploi, l'enquête QUIBB 2011 révèle que le chômage et le sous-emploi affectent respectivement 6,51% et 22,76% de la population active. Ce chômage touche beaucoup plus les jeunes de 15-35 ans (8,06%), et les jeunes femmes (22,09%) sont davantage en situation de sous-emploi. L'accès à la propriété foncière demeure très inégalitaire au détriment des femmes, en raison d'un mode de succession foncière patrilinéaire au niveau local. Pour l'offre d'emploi, trois grands bassins nourrissent l'offre d'emploi. Il s'agit du secteur agricole, du secteur informel et du secteur moderne (public et privé). Le secteur agricole draine la majorité de la population active occupée (60%) et doit pouvoir constituer un pôle de croissance inclusive (pour générer la richesse et l'emploi).

1.6-Les progrès économiques que connaît le Togo se sont traduits par une timide amélioration des conditions de vie. L'indice de développement humain s'est amélioré et le Togo a gagné 3 places entre 2011 et 2012 avec un IDH passé de 0,435 à 0,459. L'incidence de la pauvreté est passée de 61,7% en 2006 à 58,7% en 2011 avec cependant une augmentation des inégalités - l'indice de Gini est passé de 0,361 en 2006 à 0,393 en 2011. Les disparités entre zones urbaines et zones rurales et entre régions restent prononcées. La diminution du taux de pauvreté est le fait principalement de l'amélioration des conditions de vie à Lomé et dans la région Maritime, tandis que l'incidence de la pauvreté a augmenté dans les régions des Plateaux, Centrale et des Savanes. La pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural avec un taux de 73,4% contre 28,5% à Lomé et 44,7% dans les autres centres urbains. La pauvreté est également un problème de genre car, en milieu rural, les ménages dirigés par des femmes sont plus pauvres que ceux dirigés par des hommes avec un niveau de pauvreté de 74,1% contre 69,1%. Les agriculteurs qui représentent environ 70% de la population, constituent la frange la plus pauvre.

1.7-Dans le domaine de l'environnement, la dégradation du couvert forestier due aux effets combinés des pratiques agricoles non durables, des aléas climatiques et de la surexploitation de la ressource, a progressé de 4,5% en 2005 à 5,75% en 2010. Sur le plan énergétique, le pays enregistre un taux d'électrification rurale de 3% tandis que

L'utilisation des sources d'énergies renouvelables demeure très limitée par manque d'un cadre formel d'intervention et de mesures incitatives. La vulnérabilité du pays aux événements hydro-climatiques extrêmes tels que les inondations, la sécheresse et les vents violents, reste encore élevée. Les inondations catastrophiques de 2010 ont réduit de 0,02% le taux de croissance annuel du pays avec des pertes et dommages estimés à près de 40 millions USD. L'érosion côtière progresse à une vitesse moyenne de 3 mètres par an et constitue une menace réelle pour la survie des communautés et des infrastructures balnéaires. L'absence de normes de rejet des déchets et le manque de suivi des plans de gestion environnementale des unités industrielles (phosphates, clinker, fer) rendent difficile la maîtrise des pollutions à tous les niveaux. Pour inverser les tendances, le gouvernement a mis en place des cadres stratégiques nationaux de référence pour le pilotage de la gestion de l'environnement ainsi que pour la prévention et la gestion des crises et catastrophes (Stratégie nationale de développement durable adoptée en 2012 ; Stratégie

ANCR; Plan d'Action National d'Adaptation aux CC –PANA- ; PRCGE ; Code de l'eau ; PANSEA ; Cadre d'accélération des OMD dans le secteur de l'eau en milieu rural et semi-urbain ; Cadre de coordination et de gestion des crises et catastrophes : Plateforme nationale RRC, Stratégie nationale RRC, Clusters humanitaires).

1.8-Durant le cycle 2008- 2013, l'appui du PNUD en matière de promotion du développement durable a permis la mise en place des cadres stratégiques nationaux de référence pour le pilotage de la gestion de l'environnement ainsi que pour la prévention et la gestion des crises et catastrophes (politique nationale de l'environnement révisée en 2010 pour intégrer les dimensions liées aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophes, stratégie nationale de développement durable adoptée en 2012). Dans le domaine de la gestion des catastrophes la plateforme nationale RRC a permis d'améliorer les capacités de coordination, prévention, préparation et de réponse aux catastrophes naturelles. Ainsi, l'impact des inondations de 2008 et 2010 a été amoindri. La perception et la prise de conscience autour des questions de risques de catastrophes et de changements climatiques se sont affirmées par leur prise en compte dans le processus de planification nationale et la préparation de leur intégration dans les curricula de l'enseignement primaire et secondaire. Au niveau opérationnel, la localisation des OMD à travers le programme conjoint « Communes du millénaire » a insufflé une nouvelle dynamique de développement dans des communautés pauvres de la région des Savanes. Par ailleurs, le financement des microréalisations, en partenariat avec le Fonds pour l'Environnement Mondial, a permis d'opérer des transformations concrètes au niveau communautaire. Par exemple, l'initiative communautaire d'Ando Kpomey, lauréat du Prix Equateur 2012 organisé en marge de la conférence Rio+20, illustre le potentiel de transformation généré par les micro-financements. Ainsi, le développement des activités génératrices de revenus a été facilité par un début de partenariat opérationnel avec les institutions de micro-finance. Toutefois, les efforts déjà fournis s'inscrivent plus dans une optique de transformation de l'agriculture de subsistance vers une agriculture de surplus commercialisable sans lien avec la préservation de l'environnement dans une démarche de développement rural intégral. Jusqu'ici, l'on note l'absence d'une approche intégrant décentralisation et développement local durable. L'assistance envisagée vise à établir l'approche souhaitée dans la voie de l'émergence des éco villages/éco communes, et de la promotion de moyens d'existence durable.

Partie II : PROGRAMME PROPOSE : « Promotion d'un développement durable générant des capacités locales à même de créer des moyens d'existence des populations, et la résilience des communautés aux changements climatiques (DD/CC) ».

2.1 –Le Programme proposé est aligné sur les priorités de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), les axes d'intervention de l'UNDAF, les orientations du Plan stratégique du PNUD 2014-2017, et les composantes du CPAP 2014-2018. L'assistance envisagée vise à asseoir une démarche liant étroitement les actions de sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la pauvreté, en prenant en compte l'autosuffisance alimentaire et énergétique, la lutte contre les changements climatiques et la préservation de l'environnement aussi bien au plan local que global, à travers des initiatives communautaires innovantes sensibles au genre.

2.2 - Composantes/Produits recherchés:

2.2.1 Composante1 : Développement d'éco villages/d'éco communes (DEV-ECO)

Produit recherché : Une assistance technique est apportée au gouvernement pour la formulation et la mise en œuvre de politiques favorisant la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles : **Un modèle de développement d'éco village/ d'éco commune testé dans deux sites pilotes.**

Ligne de base : Inexistence d'un modèle de développement des éco- villages/éco- communes.

Indicateurs : - Plans de gestion écologique (PGE) des sites pilotes ; - Organes de gouvernance locale mis en place ; - Charte locale de bonne gestion des ressources naturelles ; - Bilan des émissions de gaz à effet de serre ; - Document de la stratégie nationale de développement des éco- villages/éco- communes doté d'un programme d'action ;

2.2.2 Composante2: Promotion de Moyens d'Existence Durable (MED)

Produit recherché : Les initiatives communautaires innovantes de sauvegarde de l'environnement et de résilience aux changements climatiques sensibles au genre sont démultipliées.

Ligne de base : 48 initiatives communautaires mises en œuvre.

Indicateur: Nombre de communautés mettant en pratique des stratégies de résilience aux changements climatiques et sensibles au genre.

Partie III: STRATÉGIE D'INTERVENTION

La stratégie envisagée qui est fondée sur une démarche liant étroitement les actions de sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la pauvreté, s'articule autour de deux axes :

3.1- Intégration dans une même approche Décentralisation et Développement Durable dans la voie de créer des éco-villages/éco-communes. Compte tenu des priorités nationales en matière de promotion de la décentralisation et de développement durable, la présente assistance constitue une opportunité de synergie entre le ministère en charge de l'Environnement et celui en charge de la décentralisation pour faire des sites pilotes, les zones prioritaires dans la mise en œuvre effective du transfert de compétence notamment dans la gestion des ressources naturelles. Un travail conséquent d'animation sera mené pour établir un protocole permettant à ces deux ministères de soutenir tout le processus devant conduire à un modèle de développement d'éco village/ d'éco commune testé dans deux sites pilotes. De façon à tenir compte de la lutte contre les changements climatiques et la préservation de l'environnement aussi bien au plan local que global, les sites pilotes seront adjacents à un espace protégé (parc national ; forêt classée ; forêt communautaire...). Suivant une démarche pleinement participative, et après la mise en place des organes de gouvernance locale, les axes majeurs d'intervention s'articuleront autour de: **(1)** la conduite des enquêtes et réunions permettant d'établir la situation de référence de chaque site (occupation des sols, connaissance de la biodiversité, inventaire des espèces endémiques/ constitution d'un Herbarium avec le Département de Biologie Végétale de l'Université, inventaire des gaz à effet de serre, bilan carbone, besoins en renforcement des capacités...); **(2)** l'élaboration et la validation d'un Plan de Gestion Ecologique (PGE) de chaque site avec un portefeuille des investissements prioritaires visant l'exploitation durable du potentiel agro-sylvo-pastoral à partir notamment de: (a) la conception/réalisation de périmètres collectifs, individuels/privés favorisant l'intégration agriculture pluviale/agriculture irriguée/ élevage/pêche-aquaculture/ foresterie (reboisement avec des espèces forestières locales ayant une valeur médicinale); (b) l'aménagement d'infrastructures communes pour la maîtrise de l'eau et l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, habitat...); (c) le développement et l'accès aux sources d'énergies renouvelables (réduction des émissions de gaz à effet de serre : baisse de l'utilisation de l'énergie domestique à travers une augmentation de l'utilisation de foyers améliorés, mobilisation des sources locales d'énergie renouvelable, en particulier les solutions reposant sur l'énergie solaire, et une production durable et de haute qualité de combustible végétal en vue de la consommation locale; (d) le désenclavement des zones de production; (e) la mise à disposition, avec la

recherche, de paquets techniques facilitant la formation/conseil des organisations de producteurs et du secteur privé local; (3) le développement d'activités créatrices de richesses. Des accords de coordination seront établis à cet effet avec les principaux programmes (Emploi, Moyens d'existence durable, FAIEJ...); et (4) l'animation du processus d'élaboration et de validation de la stratégie nationale de développement des éco-villages/éco-communes doté d'un programme national d'action dont la réalisation fera l'objet d'une recherche de fonds dès 2014 auprès du FEM, du Japon, et des autres partenaires. Un dispositif de suivi-évaluation des actions sera mis en place afin d'apporter à temps les correctifs nécessaires en vue de l'obtention du modèle recherché.

3.2-Promotion de moyens d'existence durable. Les interventions seront basées sur l'exploitation optimale et durable des ressources en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations. Cette finalité repose, sur la lutte contre la désertification, l'atteinte d'une autosuffisance alimentaire et énergétique durables tout en contribuant à la lutte contre les changements climatiques et à la préservation de l'environnement aussi bien au plan local que global.

Les ressources TRAC constituent un « seed money » permettant de développer un partenariat avec le PMF/FEM, le secteur privé, les Fondations, les ONG, dans la voie de la création de richesses durables pour les communautés. La mise en place des allocations pour les activités génératrices de revenus se fera selon une démarche contractuelle obligeant notamment les bénéficiaires à conduire des activités exerçant moins de pressions sur les ressources biologiques en danger et leurs écosystèmes ainsi que des activités plus respectueuses du rythme de renouvellement des ressources et de leur habitat naturel.

Un appui/conseil sera fourni aux communautés par les ONG, les services déconcentrés, les institutions de formation et de recherche et les autres entités actives dans le domaine de l'environnement au niveau des zones d'intervention. Les coûts liés à cet appui/conseil ne devront pas dépasser 10% du budget total du projet. Dans ce sens, le descriptif des projets à financer comportera au moins quatre volets : (1) Renforcement des capacités des bénéficiaires en matière notamment de gestion de l'environnement ; (2) Activités Génératrices de Revenus (AGR) ; (3) Actions Locales de Préservation de l'Environnement Mondial (ALPEM) ; et (4) Appui/Conseil.

En ce qui concerne le financement, les volets 1 ; 3 et 4 seront financés sous forme de subventions. Pour le volet 2 (AGR), les allocations se feront sous forme de crédit à travers une IMF opérationnelle dans la zone. Au niveau de chaque région d'intervention la rotation des lignes de crédit AGR devra faciliter, la constitution d'un Guichet régional du Fonds National de l'Environnement (FNE). A cette fin, les financements alloués pour les AGR feront l'objet d'un protocole : Projet/Service régional du Ministère en charge de l'Environnement /IMF/Préfecture en vue d'une utilisation exclusive des lignes de crédit AGR dans la région concernée. Compte tenu des besoins, une priorité sera accordée à la mobilisation de ressources auprès du secteur privé à travers les programmes sociaux des banques, des sociétés et entreprises ; de l'Etat avec l'affectation d'une partie des taxes forestières, portuaires et aéroportuaires ; des Fondations/œuvres de bienfaisance nationales et internationales; des partenaires de la coopération décentralisée et de la coopération Sud-Sud ; des sources de fonds pour le développement durable; et des autres partenaires.

Il convient de noter que les activités de communication/plaidoyer seront développées dans le cadre global de celles du CPAP avec l'appui de l'Unité Communication du PNUD.

Au titre du renforcement des capacités, la présente assistance du PNUD permettra de doter le ministère d'une Cellule d'Appui à la Mise en œuvre Nationale pour le Développement Durable (CAMINA/DD) où seront logés les projets. Il s'agira de renforcer les capacités de mise en œuvre nationale du ministère avec une expertise d'appoint, la fourniture d'équipements et d'outils requis lui permettant d'assurer notamment : (i) l'élaboration d'un manuel ad hoc de la mise en œuvre nationale condensant les normes et procédures du PNUD et des autres partenaires, ainsi que celles du gouvernement (notamment pour les contrats et marchés) ; (ii) un appui au profit des parties responsables (entités ayant la responsabilité d'exécuter certaines activités) et leur permettant de disposer d'un mécanisme

d'échanges/concertations dans la voie d'une réelle synergie/complémentarité des actions ; (iii) l'alimentation et la mise à jour du système de suivi de l'exécution financière, (iv) le pilotage du processus mobilisation/transfert/suivi-contrôle des fonds ; (v) le suivi des audits ; (vi) l'établissement et la mise à jour d'une cartographie des projets/programmes d'assistance ; (vii) une concertation continue PNUD/Agences SNU/autres partenaires/Gouvernement pour la promotion de la mise en œuvre nationale.

Partie IV: ARRANGEMENTS DE GESTION

Le projet sera exécuté selon la modalité de la mise en œuvre nationale avec l'appui du bureau du PNUD. La gestion sera axée sur les résultats.

L'agence gouvernementale de coordination est le ministère en charge de la planification.

L'agence gouvernementale de coopération est le ministère en charge de l'Environnement à travers le Secrétariat Général.

Le pilotage du projet sera assuré par un Comité de Pilotage du Projet (CPP) présidé par le Ministre en charge de l'Environnement ou son représentant. Ce Comité sera composé, outre les représentants dudit ministère, du PNUD, et du PVNU, des représentants (i) des ministères en charge : de la Planification ; de la Décentralisation ; du Développement à la base ; (ii) des ONG ; (iii) des partenaires financiers; et (iv) des IMF.

Le CPP définit les orientations, valide le Plan de Travail annuel et le Budget y afférent, et approuve le rapport d'exécution technique et financière de l'année écoulée. Il se réunit au moins une fois par an. Le secrétariat est assuré par l'Expert principal logé au niveau de la CAMINA/DD. Les responsabilités de la CAMINA/DD incluent notamment: (a) la gestion quotidienne du projet et sa coordination globale ; (b) la fourniture des conseils techniques dans la mise en œuvre ; (c) la préparation des différents rapports en concertation étroite avec les parties responsables y compris les minutes/rapports du CPP; (d) la gestion des équipements.

En ce qui concerne la promotion des moyens d'existence durable, la sélection et le suivi des micros réalisations seront assurés par le Comité du PMF/FEM.

Le partenariat avec le Programme VNU sera renforcé.

L'appui du bureau du PNUD fera l'objet d'une Lettre d'Accord à travers laquelle le PNUD fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet comme suit :

- Identification et recrutement de consultants internationaux;
- Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux ;
- Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels ;
- Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct ;
- Identification et exécution des activités de formation ;
- Appui à l'organisation des ateliers.

Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

PARTIE V : OBLIGATIONS ANTERIEURES ET CONDITIONS PREALABLES

En plus du respect pour les parties de la mise en place des contributions nécessaires au titre des apports, le projet n'atteindra ses résultats que si les conditions suivantes sont réunies :

- la mise en place d'un personnel de qualité pour la mise en œuvre;
- la disponibilité de locaux fonctionnels ;
- la volonté politique du Gouvernement de mener à terme le projet.

PARTIE VI: SUIVI ET EVALUATION

Le suivi du projet se fera à travers des événements formels (évaluations), mais aussi à travers des méthodes de suivi évaluation menés à des périodes régulières en référence au mécanisme de l'UNDAF.

SUIVI :

La coordination présentera des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en termes d'atteinte des produits. En droite ligne avec la gestion axée sur les résultats, il y'aura lieu : (i) d'établir un **Cadre Logique détaillé** tout au début des activités, ainsi que le Plan de gestion qualité dans Atlas, et (ii) d'actualiser le synoptique de suivi des actions majeures. Le projet se dotera, d'un dispositif de suivi évaluation adapté et reflétant notamment les éléments ci-après :

*Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion. Le synoptique de suivi (en annexe) en est une transcription en vue d'une communication continue PNUD/partie nationale ;

*le Suivi Quotidien des progrès de mise en œuvre sera la responsabilité du coordonnateur sur la base du Programme de Travail Annuel (PTA);

*le Suivi Trimestriel de l'évolution de la mise en œuvre sera conduit et concrétisé par des rapports trimestriels d'avancement qui permettront au PNUD d'enregistrer les informations au niveau du modèle de gestion Atlas. Les rapports trimestriels d'avancement pour les second et le quatrième trimestres de l'année seront élaborés dans l'optique de la revue semestrielle du CPAP. A cet effet, le coordonnateur préparera une note de synthèse mettant l'accent sur les aspects substantiels de la contribution du projet à la réalisation de l'effet visé ;

*le journal des problèmes : Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes d'ajustement du projet ;

*le journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale des risques, un journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet ;

*le journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements ; ce qui constitue une méthode clef de cristallisation et de dissémination des acquis ;

*le rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le coordonnateur et soumis au CPP. Le format du Rapport Annuel doit inclure notamment les éléments suivants: une analyse des performances dans la période couverte par le rapport, comprenant les résultats de mise en œuvre des activités et partout où c'est possible, des informations sur l'état des produits; les contraintes rencontrées et leurs causes ; le PTA, et autres rapports

financiers ; les leçons d'expériences apprises ; des recommandations claires pour la future orientation dans la prise en charge des problèmes/difficultés ;

*les visites de terrain : les visites de terrain ont pour objectif de valider les résultats du projet et de permettre de recueillir les informations nécessaires à la préparation des rapports annuels. Elles doivent être sanctionnées par un rapport succinct et orienté vers les résultats.

EVALUATION :

Le projet fera l'objet au moins de **deux évaluations externes indépendantes** : (i) une évaluation indépendante à mi-parcours et (ii) une évaluation finale indépendante qui sera effectuée trois mois avant la fin des activités. L'évaluation finale prendra en compte la durabilité et les effets des résultats. La préparation de ces évaluations (organisation, termes de référence, période, composition des missions...) sera faite de façon concertée entre les parties prenantes. Les coûts des évaluations sont prévus dans le budget du projet.

Le Programme fera l'objet d'un audit chaque année selon les procédures du PNUD.

PARTIE VII : CONTEXTE JURIDIQUE

* Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'Accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement et le PNUD.

*Le Gouvernement s'engage à exonérer des droits et taxes de douane, les matériels, équipements et services au titre du présent projet.

Les modifications de fond (augmentation/diminution du budget, changement des effets et/ou des produits) feront l'objet de révisions signées par toutes les parties.

*Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les effets, produits et activités, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation peuvent être apportées au document de projet avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés.

*Le présent document ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui est intégrée par renvoi constituent ensemble un document de projet comme indiqué dans l'accord standard d'assistance (SBAA) et toutes les dispositions du CPAP s'appliquent à ce document.

Conformément à l'article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité et la sûreté du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens, et les biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire de mise en œuvre, repose sur le partenaire de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre doit:

a) mettre en place un plan de sécurité et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre;

b) assumer tous les risques et les responsabilités liées à la sécurité des partenaires de mise en œuvre et la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de proposer des modifications du plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que aucun des fonds reçus du PNUD, conformément au projet de document sont utilisés pour fournir un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD ci-après ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet de document ".

PARTIE VIII : GESTION DES RISQUES

La mise en œuvre du projet pourrait être confrontée aux risques ci-après énoncés:

- l'insuffisance de partenariats pour les lignes de crédit. Les ressources TRAC constituent un « seed money » permettant de faciliter le développement du partenariat. La rencontre envisagée entre le Gouvernement et les PTF pour le financement des actions de la SCAPE devra également contribuer à la mobilisation des ressources;
- le retard dans la mise en œuvre de la décentralisation sera de nature à compromettre l'instauration d'une gouvernance locale et partant, la durabilité recherchée dans la gestion des ressources naturelles;
- le non remboursement ou la faible rotation des crédits alloués pour les AGR constitueront une entrave en ce concerne l'objectif de constituer des guichets régionaux pour le FNE dans les zones d'intervention. Le suivi strict de l'échelonnement des allocations permettra par de minimiser les conséquences du risque identifié.

SECTION II : CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

<p>Priorité nationale : Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi (axe III de la SCAPE), Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable (axe V de la SCAPE)</p>				
<p>Effet UNDAF N°2 : La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés</p>				
<p>Résultat Plan Stratégique PNUD : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus</p>				
<p>Éléments de référence CPAP : Programme 2 DHD ; Composante 2 : Développement Durable/ Volets 1 et 2</p>				
<p>Stratégie de partenariat</p>				
<p>Titre du projet et ID (ID attribué par Atlas) : Promotion d'un développement durable générant des capacités locales à même de créer des moyens d'existence des populations, et la résilience des communautés aux changements climatiques (DD/CC) - 00089464</p>				
Composante/ Produit recherché	Cibles	Activités majeures prévues	Parties responsables	Apports en \$ E.U
<p>Composante1 : Développement d'éco villages/d'éco communes (DEV-ECO)</p> <p>Produit : Une assistance technique est apportée au gouvernement pour la formulation et la mise en œuvre de politiques favorisant la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles : Un modèle de développement d'éco village/ d'éco commune testé dans deux sites pilotes.</p> <p>Ligne de base : *Inexistence d'un modèle de développement des éco- villages/éco-communes.</p> <p>Indicateurs : - Plans de gestion écologique (PGE) des sites pilotes ; - Organes de gouvernance locale mis en place ; -Charte locale de bonne gestion des ressources naturelles ; -Bilan des</p>	<p>2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organes de gouvernance locale ; -Situation de référence des sites pilotes ; - Plans de Gestion Ecologique (PGE) de chaque site pilote; -Forum des partenaires pour chaque site ; -Ouvrages structurants prioritaires ; -Bilan des espèces endémiques/Herbier 	<ul style="list-style-type: none"> -Appui à la sélection de deux sites pilotes (animation de la concertation entre le ministère en charge de l'Environnement et celui en charge de la décentralisation pour faire des sites les zones prioritaires pour la promotion de la décentralisation- transfert des compétences-); -Animation du processus de mise en place des organes de gouvernance locale ; -Organisation des enquêtes et des réunions en vue établissement concerté de la situation de référence (connaissance de la biodiversité, inventaire des espèces endémiques, des gaz à effet de 	<p>Direction de l'environnement ;</p> <p>Direction de l'Energie ;</p> <p>Direction de l'Hydraulique ;</p> <p>ONG ; Université</p> <p>IMF ;</p>	<p>Const. int = 86,000</p> <p>Const. Nat.= 50,000</p> <p>Atelier= 55,000</p>

<p>émissions de gaz à effet de serre ; - Document de la stratégie nationale de développement des éco- villages/éco- communes doté d'un programme d'action.</p>	<p>serre, bilan carbone, besoins en renforcement des capacités...); -Animation du processus d'élaboration et de validation du PGE de chaque site ; -Définition portefeuille des investissements prioritaires</p>	<p>Equipements= 250,000 S/ contrat Dpt Biologie (inventaire des espèces/Herbier) = 100,000</p>	
<p>Composant 1 : Développement d'éco villages/d'éco communes (DEV-ECO) Produit : Une assistance technique est apportée au gouvernement pour la formulation et la mise en œuvre de politiques favorisant la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles : Un modèle de développement d'éco village/ d'éco commune testé dans deux sites pilotes.</p> <p>Ligne de base : *Inexistence d'un modèle de développement des éco- villages/éco- communes. Indicateurs : - Plans de gestion écologique (PGE) des sites pilotes ; - Organes de gouvernance locale mis en place ; -Charte locale de bonne gestion des ressources naturelles ; -Bilan des émissions de gaz à effet de serre ; - Document de la stratégie nationale de développement des éco- villages/éco- communes doté d'un programme d'action.</p>	<p>-Etablissement accords de partenariats avec les principaux programmes (Emploi, Moyens d'existence durable, FAIEJ...); -Animation du processus d'élaboration et de validation de la stratégie nationale de développement des éco- villages/éco- communes doté d'un programme national d'action ; -Formulation requêtes (FEM, Japon, et autres PTF) ; -Organisation réunion des PTF pour le financement du programme national d'action ; -Suivi/Evaluation des actions.</p>	<p>Direction de l'Environnement ; Direction de l'Energie ; Direction de l'Hydraulique ; ONG : Université IMF</p>	<p>Lignes AGR= 230,000 S/ contrat Ouvrages = 350,000 S/ contrat Infrastructures = 3, 000,000 Voyages = 24,000 Divers = 5,500 Le PNUD finance tous les apports en dehors de la rubrique S/ contrat Infrastructures dont il faudra mobiliser le montant.</p>
	<p>2014 : - Stratégie nationale de développement des éco- villages/éco- communes doté d'un programme national d'action. -Réunion des PTF sur programme national d'action de la stratégie de développement des éco- villages/éco- communes. 2018 : -Bilan du modèle testé.</p>	<p>Total Produit : 4, 150,500 \$ dont : Trac= 1, 150,500 \$ et Autres ressources= 3, 000,000 \$</p>	

Composante/ Produit recherché	Cibles	Activités majeures prévues	Parties responsables	Apports en \$ E.U
<p>Composante2 : Promotion de Moyens d'Existence Durable (MED)</p> <p>Produit : Les initiatives communautaires innovantes de sauvegarde de l'environnement et de résilience aux changements climatiques sensibles au genre sont démultipliées.</p> <p>Ligne de base : 48.</p> <p>Indicateur: Nombre de communautés mettant en pratique des stratégies de résilience aux changements climatiques et sensibles au genre.</p>	<p>Chaque année : Au moins 40 initiatives communautaires sont approuvées et mises en œuvre.</p> <p>2018 : Un Guichet Régional du Fonds National de l'Environnement est mis en place dans chaque région d'intervention.</p>	<p>Organisation forum des partenaires techniques et financiers ;</p> <p>Etablissement protocoles d'accord pour la mobilisation de ressources ;</p> <p>Organisation Comités de sélection des microréalisations et des IMF;</p> <p>Etablissement protocole Projet/Service régional du Ministère en charge de l'Environnement /IMF/Préfecture en vue d'une utilisation exclusive des lignes de crédit AGR dans la région concernée ;</p> <p>Appui/ Conseil et Suivi de l'exécution des différents protocoles ;</p> <p>Appui à la mise en place des Guichets Régionaux du Fonds National de l'Environnement.</p>	<p>Equipe projet ;</p> <p>Direction de l'environnement ;</p> <p>IMF ;</p> <p>Comité PMP/FEM</p>	<p>Lignes crédit= 1, 000,000</p> <p>Lignes crédit2=5, 000,000</p> <p>Atelier= 15,000</p> <p>Équipements = 75,000</p> <p>Voyages = 25,000</p> <p>Divers = 5,000</p> <p>Le PNUD finance les tous les apports en dehors des lignes de crédit 2 dont il faudra mobiliser le montant.</p>
<p>Total Produit : 6, 120,000 \$ dont : Trac= 1, 120,000 \$ et Autres ressources= 5, 000,000 \$</p>				

<p>Gestion réussie du projet à travers la Cellule d'Appui à la Mise en œuvre Nationale pour le Développement Durable (CAMINA/DD)</p>	<p>PTA ; Rapports d'activités Réunions du CPP ; Visites de terrain ; Evaluations indépendantes ; Audits annuels</p>	<p>Management de l'Unité de gestion du projet Elaboration des PTA Préparations des différents rapports Organisation des CPP Organisation des visites de terrain Organisation des évaluations et des audits</p>	<p>Cellule d'Appui à la Mise en œuvre Nationale pour le Développement Durable (CAMINA/DD)</p>	<p>Expert = 180,000 Évaluations = 60,000 Équipements = 100,000 Audits = 10,000 Ateliers = 10,000 Voyages = 20,000 Fonct. = 100,000</p>
<p>Total :</p>				<p>480,000</p>

Section III : PTA Indicatif Annuel Produits recherchés	ACTIVITES	CHRONOGRAMME				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET	
		Q1	Q2	Q3	Q4			
<p>C1/ Produit : Un modèle de développement d'éco village/ d'éco commune testé dans deux sites pilotes.</p> <p>Ligne de base : Inexistence d'un modèle. Indicateurs : - PGE des sites ; - Organes de gouvernance locale ; -Charte locale de bonne gestion des ressources naturelles ; -Bilan des émissions de gaz à effet de serre ; - Document de la stratégie nationale de développement des éco-villages/éco- communes doté d'un programme d'action.</p>	<p>-Appuyer la sélection de deux sites pilotes ; -Animer le processus de mise en place des organes de gouvernance locale ; -Organiser les enquêtes et réunions en vue d'établissement concerté de la situation de référence ; -Animer le processus d'élaboration et de validation des PGE ; -Définir le portefeuille des investissements prioritaires ;</p>		X			<p>Direction de l'environnement ; Direction de l'Energie ; Direction de l'Hydraulique ; ONG ; Université IMF ;</p> <p>de</p> <p>Le PNUD finance les tous les apports en dehors de la rubrique S/ contrat Infrastructures dont il faudra mobiliser le montant.</p>	<p>71200 C.Int 54,000 71300 Const.nat 30,000</p> <p>75700 Ateliers 35,000 72200 Équipements 200,000 72100 S/C Biologie 100,000</p>	

Section III : PTA Indicatif Année 1 Produits recherchés	ACTIVITES	CHRONOGRAMME				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET	
		Q1	Q2	Q3	Q4		Description Budget	Montant (USD)
							Source de fonds	
<p>C1/Produit : Un modèle de développement d'éco village/ d'éco commune testé dans deux sites pilotes.</p> <p>Ligne de base : Inexistence d'un modèle. Indicateurs :- PGE des sites ; - Organes de gouvernance locale ; -Charte locale de bonne gestion des ressources naturelles ; -Bilan des émissions de gaz à effet de serre ; - Document de la stratégie nationale de développement des éco-villages/éco- communes doté d'un programme d'action.</p>	-Etablir des accords de partenariats avec les principaux programmes (Emploi, Moyens d'existence durable, FAIEJ...);		X			Le PNUD finance les tous les apports en dehors de la rubrique S/ contrat Infrastructures dont il faudra mobiliser le montant.	200,000	
	-Animer le processus d'élaboration et de validation de la stratégie nationale de développement des éco- villages/éco- communes doté d'un programme national d'action ;	X	X			72600 Lignes 1 71200 S/C Infrastructures	1,000,000	
	-Appuyer la formulation des requêtes (FEM, Japon, et autres PTF), et l'organisation réunion des PTF pour le financement du programme national d'action ;			X			71600 Voyages 74500 Divers	200,000 14,000 3,000
	-Assurer le Suivi/Evaluation des actions.	X	X		X			
TOTAL PRODUIT :							1,836,000	

Section III : PTA Indicatif Annuel Produits recherchés	ACTIVITES	CHRONOGRAMME				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET		Montant (USD)
		Q1	Q2	Q3	Q4		Source de fonds	Description Budget	
Gestion réussie du projet à travers la Cellule d'Appui à la Mise en œuvre Nationale pour le Développement Durable (CAMINA/DD)	- Mettre à jour le synoptique de suivi	X				Cellule d'Appui à la Mise en œuvre Nationale pour le Développement Durable (CAMINA/DD)			
	- Définir le Cadre Logique détaillé et le plan de gestion qualité	X							
	- Organiser les CPP.	X							
	- Assurer l'exécution du PTA ;	X	X	X	X			71400Expert	36,000
	- Organiser les visites de terrain		X		X			72200 Équipements 75700Ateliers	70,000 30,000
	- Etablir tous les rapports requis.	X	X	X	X			71600Voyages	15,000
- Organiser l'atelier de planification pour le PTA 2015				X		72100Fonct.	46,000		
TOTAL PRODUIT:									197,000

Section III : PTA Indicateur Année1 Produits recherchés	ACTIVITES	CHRONOGRAMME				PARTIE RESPONSABLE	Source de fonds	BUDGET	
		Q1	Q2	Q3	Q4			Description Budget	Montant (USD)
<p>C2/Produit : Les initiatives communautaires innovantes de sauvegarde de l'environnement et de résilience aux changements climatiques sensibles au genre sont démultipliées.</p> <p>Ligne de base : 48.</p> <p>Indicateur: Nombre de communautés mettant en pratique des stratégies de résilience aux changements climatiques et sensibles au genre.</p>	- Définir un format ad hoc des descriptifs des microréalisations ; - Identifier les entités pour l'appui/conseil ; - Appuyer la formulation des descriptifs et l'organisation d'un forum ; - Négocier et établir les protocoles d'accord ; - Impulser l'organisation des Comités de sélection et de suivi ; - Initier l'établissement d'un protocole Projet/Service régional du Ministère en charge de l'Environnement /IMF/Préfecture en vue du Guichet Régional du FNE.	X	X	X	X	Equipe projet ; Direction de l'environnement ; IMF ; Comité PMF/FEM	Le PNUD finance les tous les apports en dehors des lignes de crédit 2 dont il faudra mobiliser le montant.	72600 Lignes 1 72600 Lignes 2 75700 Ateliers 72200 Equipements 71600 Voyages 74500 Divers	400,000 1,000,000 15,000 45,000 15,000 3,000
	TOTAL PRODUIT :								
	1,478,000								
	BUDGET TOTAL ANNEE1 =								
	3,511,000 \$								

SECTION IV: BUDGET COUVRANT LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT (en \$ EU):

Rubriques	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Total
Personnel	32,000	32,000	32,000	32,000	32,000	160,000
Locaux	16,000	16,000	16,000	16,000	16,000	80,000
Total	48,000	48,000	48,000	48,000	48,000	240,000

ANNEXES :

SYNOPTIQUE DE SUIVI DES ACTIONS MAJEURES :

Année	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2014	CLEP CPP		Rapport Stratégie nationale			Rapport			Rapport Visite	Réunion PTF		Inventaire annuel Atelier de planification PTA 2015 Rapport
2015	CPP		Audit annuel	Visite						Visite de terrain		Atelier de planification PTA 2016 Inventaire annuel
2016	CPP		Audit annuel		TDR Evaluation à mi-parcours	Visite de terrain	Evaluation à mi- parcours	CPP		Visite de terrain		Atelier de planification PTA 2017 Inventaire annuel
2017	CPP		Audit annuel			Visite de terrain				Visite de terrain		Atelier de planification PTA 2018 Inventaire annuel
2018	CPP		Audit annuel	Modèle	TDR Eval. finale	Visite de terrain				Eval finale Rapport final		Audit final Clôture CPP final

TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL

EXPERT PRINCIPAL

Fonctions et responsabilités :

Sous l'autorité du Secrétaire Général du ministère en charge de l'Environnement ou de son représentant désigné, l'Expert principal apportera un appui/conseil dans la gestion et la mise en œuvre des activités. Il contribuera à l'appropriation nationale, au renforcement des capacités et au transfert de connaissances. Il sera garant de l'application de la modalité NEX (Exécution Nationale).

De façon spécifique, l'Expert principal sera chargé de :

- Consolider, en collaboration étroite avec le chargé de Programme du PNUD, les plans de travail annuel et trimestriel budgétisés ;
- Organiser, faciliter, superviser et coordonner l'ensemble des activités et veiller à l'obtention satisfaisante des résultats prévus ;
- Contribuer au processus de sélection des sites ;
- Contribuer à la mobilisation des ressources financières incitatives et innovantes ;
- Appuyer la mise en place des lignes de crédit dans les IMF au profit des bénéficiaires locaux pour les MPE, et l'établissement d'un protocole Projet/Service régional du Ministère en charge de l'Environnement /IMF/Préfecture en vue de la mise en place des guichets régionaux du FNE ;
- Assurer le suivi des protocoles ;
- Mettre en place un mécanisme permettant un suivi régulier des différentes activités du programme ;
- Consolider les rapports et inputs techniques destinés au Comité de Pilotage, et fournir des conseils et informations pour la planification stratégique et la prise de décision au sein de ce comité ;
- Elaborer et diffuser un tableau de bord sur les progrès et les contraintes ;
- Développer un partenariat entre le programme et d'autres programmes/projets de la région ;
- Renforcer la communication entre les différentes parties prenantes à la mise en œuvre du programme
- Superviser la gestion des finances et des biens qui seront mis à la disposition du programme ;
- Organiser les demandes d'avance de fonds, les rapports financiers trimestriels et les rapports d'avancement du programme ;
- Encadrer les missions d'audit et leur fournir l'appui nécessaire ;
- Réaliser toute autre activité concourant à la mise en œuvre des objectifs du programme ;

Compétences

- Planifie, définit les priorités et exécute les tâches dans les délais impartis ;
- Promeut le travail d'équipe, le partage de l'information, la collaboration et la coopération ;
- Réagit de façon flexible et positive au changement ;
- Conceptualise et analyse les problèmes pour en identifier les éléments clés, les problèmes sous-jacents et leur relation ;
- S'efforce, de pourvoir des services de qualité centrés sur le client (à l'interne comme à l'externe) ;
- Apporte des solutions novatrices et pratiques pour faire face à des situations complexes.
- Est capable de travailler sous pression, et possède d'excellentes compétences interpersonnelles et de négociation.

Qualifications

- Diplôme universitaire (Bac + 4) en sciences sociales, économie, développement rural, ou toute discipline apparentée ;
- Expérience en matière de financement de proximité des communautés (au moins trois années d'expérience) ;
- Sept ans d'expérience professionnelle dont au moins 5 dans le domaine de la planification et de la gestion des projets et programme de développement;
- Solide expérience des programmes et projets orientés vers le développement humain durable ;
- Expérience de travail au sein d'une administration publique, organisation internationale ou centre de recherche ;
- Expérience pratique de l'organisation des consultances;
- Esprit d'équipe, bonnes relations interpersonnelles, qualité de leadership
- Excellente capacité orale, rédactionnelle, de synthèse et d'analyse.
- Bonne maîtrise des logiciels de traitement de texte, de feuille de calcul, de base de données ;
- Excellente maîtrise de la langue française et bonne maîtrise de l'anglais ;
- Aptitude à résider en région et à réaliser de fréquents déplacements dans les villages.

ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Fonctions et responsabilités :

Sous la supervision de l'expert principal, l'assistant sera chargé de :

- Fournir un appui dans la collecte et le traitement des données financières et d'activités ;
- Tenir la caisse des menues dépenses ainsi que le brouillard de caisse ;
- Saisir les données financières et comptables et assurer le classement des pièces justificatives;
- Payer les règlements en espèces ;
- Recevoir les commandes de fournitures ;
- Organiser les rencontres, ateliers et séminaires ;
- Apporter au personnel tout appui professionnel nécessaire ;
- Préparer les missions et les déplacements des membres de l'équipe ;
- Gérer les appels téléphoniques, accueillir et recevoir les visiteurs et partenaires ;
- Assurer les correspondances, la réception, et l'envoi des courriers, la reprographie ;
- Prendre contact avec les partenaires ;
- Etablir les priorités afin d'assurer que les tâches financières et administratives soient accomplies dans les délais impartis et selon les procédures en vigueur ;
- Assurer toutes autres tâches qui lui seront confiées.

Qualifications et Compétences

- Bac + 2 en comptabilité, gestion, finances, ou en secrétariat de direction avec de solides compétences en gestion ;
- Expérience professionnelle d'au moins 03 ans avec une pratique avérée de la comptabilité, du secrétariat et des nouvelles technologies de l'information et une maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, Tableurs, messagerie et Internet) ;
- Aptitude à manipuler avec exactitude une quantité importante d'informations ;
- Etre capable d'assumer ses responsabilités avec précision et dans les délais prescrits ;
- Avoir une bonne communication orale et écrite ;
- Avoir une maîtrise parfaite du français et une bonne connaissance de l'Anglais ;

- Etre apte à garder la confidentialité ;
- Avoir le contact facile et la capacité d'analyse et de synthèse rédactionnelle
- Avoir le sens de l'initiative et de l'organisation la curiosité intellectuelle ;
- Etre enthousiaste et engagé, et avoir la volonté de participer de façon active et de manière constructive à l'atteinte des objectifs du projet.

CHAUFFEUR

Fonctions et responsabilités

Sous la supervision de l'expert principal, le chauffeur sera chargé de :

- Assurer la livraison ou le retrait des courriers, documents, dossiers ou biens spécifiques,
- Conduire le personnel pour les activités du projet ;
- Assurer l'entretien quotidien du véhicule (lavage, nettoyage et vérification des niveaux : carburant, huile, eau et pression des pneus et amener aux niveaux appropriés) ;
- Signaler tout mauvais fonctionnement de l'équipement et veiller à sa réparation dans un garage autorisé par le bureau.
- Tenir à jour le carnet de bord du véhicule et la situation des dépenses engagées.
- Suivre les instructions spécifiques, les procédures et normes pour une utilisation efficiente et sans dommage du véhicule, ainsi que pour le bien et la sécurité des passagers ;
- Veiller à la mise à jour de toutes les pièces du véhicule. Signale le renouvellement de l'assurance au moins un mois avant la date d'expiration ;
- Assurer toutes autres tâches qui lui seront confiées.

Qualifications et Compétences

- Etudes secondaires ;
- Permis de conduire B valide ;
- Au moins 5 années d'expérience comme chauffeur ;
- Apte à travailler fréquemment en position assise ;
- Apte à faire des petites réparations ;
- Ponctualité et grande disponibilité ;
- Capacité d'initiative ;
- Bonne connaissance du français.

FORMAT Plan de Gestion Ecologique (PGE)

SOMMAIRE :

I. NOTE LIMINAIRE

II. PRESENTATION DU SITE

III. PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE

ANNEXES :

Liste des acronymes

I. NOTE LIMINAIRE :

1.1 Objectif : Le plan de gestion écologique (PGE) est développé avec une vision d'ensemble pour la gestion et l'utilisation des terres communautaires, en incorporant l'amélioration des conditions de vie des populations, la gestion durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité, les énergies renouvelables et l'adaptation aux changements climatiques.

1.2 Orientation stratégique :

1.2.1 Principes de base :

L'orientation stratégique envisagée est fondée sur la promotion d'un développement humain durable (DHD). Les interventions doivent conduire à l'exploitation optimale et durable des ressources en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations (satisfaction des besoins alimentaires et énergétiques, préservation des bases de la production...). Cette finalité repose, sur la lutte contre la désertification, l'atteinte d'une autosuffisance alimentaire et énergétique durables tout en contribuant à la **lutte contre les changements climatiques et à la préservation de l'environnement** aussi bien au plan local que global, en fournissant également une **meilleure qualité de vie au profit des communautés**.

Les domaines à couvrir pour atteindre le DHD sont multiples et, pour ce faire, il s'agit de :

- de doter les autorités de capacités leur permettant d'assurer **un réel pilotage du DHD au niveau local, avec un accent particulier sur la coordination effective** des différentes assistances par ces mêmes autorités. Dans ce contexte, la coordination mentionnée devra favoriser **un partenariat conséquent**, axé sur une réelle complémentarité/synergie des actions conduisant à la réalisation en phase des trois composantes majeures et essentielles pour le DHD dans les terroirs: Renforcement des capacités des collectivités/populations en vue d'une bonne gouvernance locale ; Réalisation des infrastructures prioritaires de base ; Promotion des moyens d'existence durable (développement d'activités génératrices

de revenus et préservation de l'Environnement). Ceci requiert: (a) une concentration de l'assistance : concentration thématique et concentration géographique ; (b) une concertation continue avec tous les acteurs (ONG, Structures Locales, Bailleurs de fonds...);

- procéder par **une démarche d'approche programme sur un pas de temps assez long, pas de temps qui n'est pas loin de la décennie !** Idéalement, cette approche devrait concerner les Unités Naturelles (UN) constituées par les bassins versants et/ou les zones agro écologiques. Force étant de considérer les limites administratives, l'objectif sera d'impulser le « décollage généralisé » des Unités de Développement Humain Durable (UDHD) que sont le quartier, le terroir villageois; la commune, la région... (dont l'ancrage dans les UN favorise leur transformation en éco-quartier, éco village ; éco commune ; écorégion...). Pour cela, il s'agira aussi de :
- favoriser l'**émergence d'espaces inter-UDHD économiquement viables** pour la réalisation et la gestion optimale des ouvrages structurants relatifs notamment à l'exploitation des ressources partagées dans les UN et ceci, dans une optique de durabilité.

1.2.2 Cadre d'Intervention Stratégique (CIS):

Le Cadre d'Intervention Stratégique (CIS) s'articule autour de trois éléments :

- **les Objectifs Stratégiques (OS)** traduisant les « piliers » du DHD :
 - **OS1:** Promouvoir la bonne gouvernance locale;
 - **OS2:** Satisfaire, à tout moment et en tout lieu, les besoins sociaux essentiels des villageois ;
 - **OS3:** Développer des moyens d'existence durable dans un milieu naturel en équilibre continu ;
- **les effets recherchés** indiquant les transformations visées en vue du DHD ;
- **les Axes prioritaires d'intervention** permettant de lier étroitement Lutte contre la Pauvreté et Préservation de l'Environnement en éliminant les obstacles à l'intégration effective des avantages environnementaux mondiaux.

II. PRESENTATION DU SITE :

2.1 Situation géographique et profil historique :

2.2 Cadre biophysique :

Relief et types de sols

Climat et Pluviométrie

Ressources en eau :

Végétation :

Faune :

2.3 Population :

Structure de la population

Dynamique migratoire :

2.4 Cadre organisationnel de gouvernance locale :

2.5 Services sociaux de base :

Education et formation :

Santé :

2.6 Cadre de vie :

Habitat :

Energie :

Transport et communication :

Assainissement :

2.7 Environnement financier et économique :

2.8 Activités économiques/Activités génératrices de revenus :

III. PLAN DE GESTION ECOLOGIQUE :

Le PGE découle du Cadre d'Intervention Stratégique selon les priorités définies par les collectivités.

COMPOSANTE : BONNE GOUVERNANCE LOCALE			
Effet recherché : Les collectivités locales ont les capacités d'exercer la plénitude de leurs compétences en vue de l'instauration d'une société de paix, de liberté et de justice.			
Lignes d'actions	Situation de référence	Parties responsables	Coûts
Amélioration du cadre organisationnel de gouvernance locale :			

COMPOSANTE : BONNE GOUVERNANCE LOCALE			
Effet recherché : Les collectivités locales ont les capacités d'exercer la plénitude de leurs compétences en vue de l'instauration d'une société de paix, de liberté et de justice.			
Lignes d'actions	Situation de référence	Parties responsables	Coûts
Délimitation des quartiers, et des terroirs :			
Information et formation des élus et acteurs locaux sur le cadre légal et réglementaire de la décentralisation :			

COMPOSANTE : SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE		
Effet recherché : L'exploitation rationnelle du potentiel agro-sylvo-pastoral permet de garantir, de façon durable, la sécurité alimentaire.	Situation de référence	Coûts
Lignes d'actions	Parties responsables	
Aménagement d'infrastructures pour la maîtrise de l'eau :		

COMPOSANTE : SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE		
Effet recherché : L'exploitation rationnelle du potentiel agro-sylvo-pastoral permet de garantir, de façon durable, la sécurité alimentaire.	Situation de référence	Coûts
Lignes d'actions	Parties responsables	
Accès aux sources d'énergies renouvelables et réduction des émissions de gaz à effet de serre :		

COMPOSANTE : SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE		
Effet recherché : L'exploitation rationnelle du potentiel agro-sylvo-pastoral permet de garantir, de façon durable, la sécurité alimentaire.	Situation de référence	Parties responsables
Lignes d'actions		Coûts
Intensifier l'agriculture et favoriser l'intégration agricole pluviale/agriculture irriguée/élevage/pêche-aquaculture/ foresterie :		
COMPOSANTE : SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE		
Effet recherché : L'exploitation rationnelle du potentiel agro-sylvo-pastoral permet de garantir, de façon durable, la sécurité alimentaire.	Situation de référence	Parties responsables
Lignes d'actions		Coûts
Intensifier et moderniser l'élevage :		

COMPOSANTE : COUVERTURE DES BESOINS SOCIAUX ESSENTIELS.

Effet recherché : L'accès équitable aux droits et services sociaux de base permet aux populations d'améliorer de façon durable leurs conditions et cadre de vie.

Lignes d'actions	Situation de référence	Parties responsables	Coûts
Réalisation d'une plateforme minimale d'infrastructures et d'équipements pour favoriser l'éducation :			

COMPOSANTE : COUVERTURE DES BESOINS SOCIAUX ESSENTIELS.

Effet recherché : L'accès équitable aux droits et services sociaux de base permet aux populations d'améliorer de façon durable leurs conditions et cadre de vie.

Lignes d'actions	Situation de référence	Parties responsables	Coûts
Amélioration de la plateforme de structures et services pour la santé des populations :			

COMPOSANTE : COUVERTURE DES BESOINS SOCIAUX ESSENTIELS.

Effet recherché : L'accès équitable aux droits et services sociaux de base permet aux populations d'améliorer de façon durable leurs conditions et cadre de vie.

Lignes d'actions	Situation de référence	Parties responsables	Coûts
Amélioration du cadre de vie à travers la conception/réalisation d'une architecture locale adaptée et d'un système d'assainissement :			

COMPOSANTE : COUVERTURE DES BESOINS SOCIAUX ESSENTIELS.

Effet recherché : L'accès équitable aux droits et services sociaux de base permet aux populations d'améliorer de façon durable leurs conditions et cadre de vie.

Lignes d'actions

Amélioration du cadre de vie à travers la conception/réalisation d'espaces villageois de détente (promotion de la culture, du sport et des loisirs) :

Situation de référence

Parties responsables

Coûts

COMPOSANTE : DEVELOPPEMENT DE MOYENS D'EXISTENCE DURABLE DANS UN MILIEU NATUREL EN EQUILIBRE CONTINU.

Effet recherché : L'établissement de liens entre les initiatives de préservation de l'environnement (notamment, les actions de conservation de la diversité biologique et d'adaptation aux changements climatiques) et le développement des activités génératrices de revenus se traduit, pour les populations, par une création de richesses durables.

Lignes d'actions	Situation de référence	Parties responsables	Coûts
Protection de la nature :			

COMPOSANTE : DEVELOPPEMENT DE MOYENS D'EXISTENCE DURABLE DANS UN MILIEU NATUREL EN EQUILIBRE CONTINU.

Effet recherché : L'établissement de liens entre les initiatives de préservation de l'environnement (notamment, les actions de conservation de la diversité biologique et d'adaptation aux changements climatiques) et le développement des activités génératrices de revenus se traduit, pour les populations, par une création de richesses durables.

Lignes d'actions	Situation de référence	Parties responsables	Coûts
<p>Installation d'une démarche contractuelle liant l'appui aux AGR à la préservation de l'environnement :</p>			

ANNEXE : RAPPORT DETAILLE SUR LA SITUATION DE REFERENCE

MECANISMES DE GESTION

Les activités prioritaires retenues seront mises en œuvre sous la modalité de mise en œuvre nationale ou NIM s'inscrivant dans le cadre de l'approche harmonisée de transferts de ressources (HACT).

L'agence gouvernementale de coordination est le ministère en charge de la planification. Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) est l'entité nationale de mise en œuvre des activités programmées. Les autres ministères sectoriels notamment ceux en charge de la santé, de l'énergie, de l'hydraulique et de la recherche apporteront chacun en ce qui le concerne des appuis nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés. La réalisation de certaines activités notamment la conduite des études, la formation des acteurs nécessitera l'appui des consultants nationaux et internationaux. Le PNUD à travers son centre de service, facilitera, entre autres, la réalisation des activités, en matière de gestion administrative, de passation des marchés et de suivi des ressources financières.

Le secrétariat général du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières jouera le rôle la direction nationale du projet. Il sera désigné au sein de cette direction un point focal qui assurera le suivi des activités au jour le jour. Un comité de pilotage sera également mis en place. Le secrétariat assurera la coordination de la mise en œuvre du projet avec les directions techniques concernées notamment la direction de la planification, la direction de l'environnement, la direction des ressources forestières.

ORGANIGRAMME

